



Tournoi Opti-Blouin 2017

27 au 29 Janvier 2017

Sites des compétitions :

Aréna Amqui,

Atome (A) - Atome (B) - Bantam (A)

RÈGLEMENTATION

Les règlements appliqués lors de ce tournoi sont ceux de la Fédération québécoise de hockey sur glace (FQHG) ainsi que ceux de l'Association canadienne de hockey. (ACH) À ceux-ci s'ajoutent quelques règlements internes du Comité organisateur. ***De plus, il est important de noter que le système Franc-Jeu est toujours en vigueur lors du Tournoi.***

1. FORMULE DU TOURNOI

Chaque équipe est assurée de jouer un minimum de trois (3) parties.

Pour les six (6) équipes de la catégorie Atome A : 1^e ronde, toutes les équipes sont placées dans un tableau et jouent leur 1^e partie. La suite du tournoi s'effectue selon la formule gagnant/perdant. Toutes les parties sont à finir.

Pour les cinq (5) équipes de la catégorie Atome B : 1^e ronde, chaque équipe disputent deux (2) parties après quoi les équipes seront classées de la 1^e à la 5^e position. Suite au classement des équipes, il y aura un match à finir entre les équipes de 5^e et 4^e position. Le gagnant de ce match disputera la victoire à l'équipe de 1^e position dans une demi-finale et les équipes de 2^e et 3^e position se rencontreront dans l'autre demi-finale. Les gagnants des deux (2) demi-finales se disputeront la finale. À noter que les parties de la 1^e ronde peuvent se terminer avec un pointage égal.

Pour les quatre (4) équipes de la catégorie Bantam A : il s'agit d'un tournoi à la ronde ou chaque équipe dispute une partie contre les trois (3) autres formations. Suite à cette 1^e ronde, il y aura une demi-finale entre la 3^e et la 2^e position. Le gagnant de cette partie se mesurera à l'équipe de 1^e position en finale. À noter que l'équipe de 4^e position sera éliminée après la 1^e ronde. et que les parties de cette 1^e ronde peuvent se terminer avec un pointage égal.



2. DURÉE DES PARTIES

Chaque partie est constituée de :

- Trois (3) périodes chronométrées de 12 minutes chacune
- Avec une période d'échauffement de quatre (4) minutes en début de match.
- Deux (2) minutes de repos entre la 1^e et la 2^e période.
- La permission de prendre un temps d'arrêt de trente (30) secondes par équipe à chaque partie.
- Il y aura réfection de la glace à la fin de la 2^e période de chaque partie

3. DIFFÉRENCE DE BUTS

- S'il existe une différence de cinq (5) buts ou plus ***après deux (2) périodes*** de jeu, le temps ne sera plus chronométré. Si l'écart est réduit à quatre (4) buts, le temps sera à nouveau chronométré.
- Lorsque le temps sera à temps non chronométré, il y aura arrêt du chronomètre seulement après que l'arbitre en chef en juge la pertinence.
- Advenant une différence de sept (7) buts ***après deux (2) périodes complètes***, la partie sera automatiquement terminée. (règlement 9.6.5)

4. COULEUR DES CHANDAILS

- Advenant que deux équipes qui s'affrontent portent des chandails de couleurs similaires, ***c'est l'équipe locale*** qui change de chandail. Au besoin, un autre ensemble de chandails sera alors fourni par l'organisation du Tournoi. ***Cependant, si l'une ou l'autre des équipes possède un deuxième ensemble de chandails, elle devra obligatoirement les porter, et ce, dans le but de faciliter le bon déroulement du tournoi.***

5. CHAPITRE 9 «TOURNOIS ET FESTIVALS»

- Le chapitre 9 du livre des règlements administratifs saison 2016-2017 de Hockey Québec traite de la réglementation à suivre lors de la tenue d'un tournoi sanctionné par Hockey Québec. ***En consultant les pages 101 à 114, vous trouverez réponses à plusieurs questions.***

6. RÈGLEMENTS PARTICULIERS

- Chaque équipe devra se présenter à l'aréna au moins une (1) heure avant le début de la partie.
- ***Un(e) représentant(e) du personnel d'encadrement de chaque équipe, devra alors se rendre au bureau du registraire pour signaler leur présence. Il ou elle recevra alors toutes directives pertinentes au match. La clé pour la***



chambre des joueurs sera prise à l'accueil en bas. Ceci s'applique avant chaque partie.

- Le cartable de l'équipe devra contenir les éléments écrits à l'article 9.10.10 à la page 114 du «Livre des règlements administratifs de Hockey Québec».
- *Les équipes devront quitter la chambre des joueurs trente (30) minutes après la fin de la partie.*
- Tous bris occasionnés par une équipe seront chargés à l'Association de hockey mineur de la localité d'où elle provient.
- *Il est entendu que la direction du Tournoi déclinera toutes responsabilités que ce soit : pour perte de matériel, pour blessures corporelles ou pour tous autres dommages encourus par les participants.*
- *Pendant la durée du Tournoi, les joueurs et joueuses seront admis gratuitement au site de compétition. Un nombre maximum de quatre (4) laissez-passer seront remis à chaque équipe pour son personnel d'encadrement. Les noms de ces quatre (4) personnes devront apparaître sur le formulaire d'enregistrement de l'équipe.*
- Avant chaque partie, les joueurs et joueuses doivent signer la feuille d'alignement. Règlement 9.6.6, page 109 du «Livre des règlements administratifs de Hockey Québec».
- *Il est de la responsabilité des équipes de s'assurer des heures de leurs parties. Spécialement, les parties dont les équipes ne sont pas encore déterminées comme les ¼ de finales, ½ finales ainsi que les finales.*
- Pour les équipes de la catégorie Bantam qui alignent une ou plusieurs filles, une chambre leur sera rendue disponible si elles le désirent.
- *En cas de litige, le Comité de discipline du tournoi formé du président, du registraire et du responsable technique aura tous les pouvoirs pour régler ceux-ci.*

7. POLITIQUE LORS DE TEMPÊTES DE NEIGE – VENT OU VERGLAS

- On vous invite à consulter le protocole concernant la politique à suivre lors de tempêtes mis de l'avant par Mme. Lyse Richard, responsable des tournois et championnats régionaux à HOCKEY BAS-ST-LAURENT. Vous trouverez cette politique sur le site de Hockey Bas-St-Laurent sous l'onglet PLUS/TOURNOIS.



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- *Pour toutes les parties, un prix sera attribué à un **joueur chanceux** du match.*
- *Des rafraîchissements seront servis après chaque rencontre.*
- *Un service de santé/premiers soins sera sur place durant tout le Tournoi.*
- *Une équipe sera choisie comme étant la plus disciplinée du Tournoi. (comportement sur et hors glace)*

Bon séjour dans la Vallée et meilleure des chances aux équipes participantes.

***Le Comité organisateur du
Tournoi Interrégional Opti-Blouin 2017.***

Monique McNicol

Ghislaine B. Paquet :
Diane Boudreau:
Claudette Pilote :
Jacques St-Amand :
Guy Gagnon :
Charlyne Pâquet :
Isabelle Fournier

Présidente du Tournoi, resp. commanditaires

Responsable protocole et commanditaires
Registraire
Trésorière
Responsable des inscriptions et commanditaires
Responsable technique
Responsable des commanditaires
Secrétaire